Mort du censeur des études du lycée. — On nous apprend la mort de M. Vital-Athanase Panot, surveillant général au lycée de Tourcoing, officier d'Académie.

M. Panot, qui n'était âgé que de 47 ans, occupait depuis cinq ans les fonctions de censeur des études.

Les funérailles de M. Panot auront lieu aujourd'hui jeudi, à 8 h. 45, en l'église du Sacré-Cœur.

Une conférence à la caserne des pompiers. — On nous informe que M. William Stewart, *de Rio-Janeiro*, inventeur de la méthode sur la marche et la course rapide, adoptée et réglementée par le Ministre de la guerre pour l'armée belge, les corps des pompiers, les polices du royaume, la force armée, pompiers, les polices du Grand Duché du Luxembourg et d'Alsace-Lorraine, viendra le jeudi 1er juillet, à 4 heures du soir, à la caserne des pompiers, pour donner une conférence à la police et aux sapeurs-pompiers.

Succès au Conservatoire de musique de Lille. — L'une de nos concitoyennes, Mlle Clémentine Leman, qui suivait depuis deux ans les cours de chant au Conservatoire de musique de Lille, vient d'obtenir le premier prix, aux examens de fin d'année. Mlle Clémentine Leman a été élève des Écoles académiques de Tourcoing.

A la gendarmerie. — Permutation entre deux brigadiers. — M. Pepin, le chef de la deuxième brigade à cheval de Tourcoing, vient de quitter notre ville pour prendre le commandement de la brigade de Macquion (Pas-de-Calais).

C'est le brigadier de cette résidence, M. Lemire, qui le remplace à Tourcoing.

Église du Sacré-Cœur. — Les exercices de l'octave du Sacré-Cœur continuent dans l'ordre que nous avons indiqué.

Hier, mercredi, c'était le pensionnat de la Sainte-Union avec toutes ses élèves. La messe a été dite par M. l'aumônier du pensionnat. Le R. P. prédicateur a adressé aux élèves une touchante allocution sur l'amour de Jésus pour les enfants.

Aujourd'hui, à 8 heures, c'est le pèlerinage du monastère de Notre-Dame-des-Anges.

Indépendamment de ces réunions du matin, il y a tous les soirs, à 8 heures, un sermon plus général sur « les promesses du Cœur de Jésus ».

Il y a toujours beaucoup de monde.

C'est dimanche la clôture des exercices par l'adoration du T.-S. Sacrement, et un salut très solennel, à 6 heures, avec procession dans l'intérieur de l'église.

Le cours des chauffeurs à l'École industrielle. — On nous prie d'informer les intéressés que le concours ouvert pour l'obtention des diplômes et certificats de capacité aura lieu dimanche prochain 4 juillet, à dix heures du matin, dans le local de l'École, rue du Casino, 30.

Une série d'accidents. — Un tailleur de la filature de MM. Motte frères, à la Croix Rouge, Camille Holvoet, âgé de vingt-quatre ans, demeurant rue de Gand, a eu le pouce gauche écrasé en remettant une courroie sur sa poulie. Il en résulte que cet accident occasionne déformation et l'ouvrier, qui a reçu les soins de M. le docteur Bernard, pourra reprendre son travail après un repos d'une semaine.

— Victorine Dansettle, âgée de 18 ans, rue de l'Alma, soignée chez MM. Tiberghien frères, a eu les doigts de la main gauche pris et roulés sous les buffles frotteurs de son métier. Les blessures très étendues intéressant les doigts et le poignet ne sont que superficielles et la guérison, d'après le docteur Bernard, ne demandera qu'une dizaine de jours.

— Adelaïde Soisse, âgée de 13 ans 1/2, demeurant rue Roche, habituée au même établissement, s'était fracturé le l'avant-bras gauche. Il y a environ trois semaines, dans les circonstances suivantes : en coupant une boulle de la main droite, le couteau s'échappa tout à coup et fit un dessous du poignet gauche une simple piqûre à laquelle on ne prêta d'abord aucune attention.

Mais après quelques jours la jeune fille commença à éprouver de vives douleurs et il se forma une tumeur qui nécessita une opération à laquelle il fut procédé par le docteur Bernard. L'accident n'aura aucune suite fâcheuse.

— Un ouvrier tisseur de M. Charles Tiberghien rue de la Vigne, Henry Vandepotte, âgé de 23 ans, demeurant à Fives, faisait une balle en presse quand, par suite de la rupture d'une courroie, le plateau supérieur s'échappa d'un côté et atteignit l'ouvrier au nez et lui déchira la narine droite. La blessure a reçu les soins du docteur Vandenfelle.

— Isidore Delannoy, âgé de 36 ans, demeurant rue de Mulhouse, rattacheur chez MM. Dewavrin, s'est écrasé le gros orteil gauche en heurtant contre un rail. Le docteur Brunet a déclaré que l'accident entraînerait une incapacité de travail d'une dizaine de jours.

Arrestation d'une jeune vagabonde. — L'agent du jardin a arrêté mercredi dans la matinée, Clémence Claes, âgée de 17 ans, née aux environs de Gand et venue à Tourcoing sans aucun moyen d'existence.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — Une quête faite à la noce de M. Verbrugge-Vantome a produit la somme de 11 fr.

Roncq. — *Une grave affaire. — Un vieillard de 80 ans violemment assailli.* — Il y a une huitaine de jours un vieillard de Tourcoing, M. François Vandevenne, âgé de quatre-vingts ans, habitant à Tourcoing, chez son fils, cabaretier rue de la Croix Rouge, 35, était venu à Roncq rendre visite à ses autres enfants qui habitent cette commune.

Celui-ci le 24 juin dernier, le soir, ayant manqué le train de neuf heures 17 à la gare de Roncq, il résolut de s'en aller à pied. Mais à peine avait-il fait un demi-kilomètre, au moment où il débouchait du sentier des Morts dans la rue des Chats-Huants, qu'il fut assailli par deux jeunes gens que le vieillard n'avait pas reconnus.

L'un d'eux s'acharnait sur le pauvre vieux en lui labourant la figure de coups de poing, quand il l'eut renversé, il continua à l'accabler de coups de pied sur tout le corps, ensuite, le pauvre vieillard fut roulé dans un fossé profond et boueux longeant la route.

Il est étonnant que le pauvre homme ait pu se relever ; mais ce ne fut qu'après une heure d'étourdissement et en se traînant jusqu'au milieu du pavé.

C'est là qu'une personne, qui n'a pas été reconnue non plus, le trouva, à deux heures du matin, presque inanimé, le visage meurtri et ensanglanté, et ses habits couverts de boue.

Sur la demande de M. Vandevenne, le passant compatissant conduisit ce dernier chez sa fille, qui demeure à Roncq, rue de Linselles.

Le surlendemain, le blessé était accompagné à la gare de Roncq où il prenait le train pour Tourcoing. Il dut s'asseoir pendant trois jours.

M. Vandevenne ne connaissant pas ses agresseurs, n'avait pas cru devoir porter plainte, mais sa belle-fille, munie de certains renseignements, est venue hier à Roncq pour mettre au courant de cette affaire M. le commissaire de police.

Ce dernier ouvrit une enquête et fut assez heureux pour mettre la main sur le principal coupable, le nommé Arthur Lannoo, âgé de vingt ans, tisserand, dont les parents sont cabaretiers rue de la Latte, 42, à Roncq.

Au cours de l'interrogatoire, Lannoo finit par faire des aveux, mais il a persisté à dire qu'il n'avait pas de complice.

L'enquête continue et permettra sans doute de découvrir les autres coupables, si toutefois il en existe.

— *Une jeune fille de 18 ans mordue par un chat enragé.* — Il y a quelques jours une jeune fille de 18 ans, Mlle Marie Maret, occupée à arroser des fleurs dans un jardin, a été mordue au pied par un chat. Elle n'avait pas pris garde d'abord à cette morsure; le chat avait été tué et enterré dans le jardin. Quand les faits sont venus à la connaissance de M. le commissaire de police, celui-ci fit procéder à l'examen du cadavre de l'animal qui fut reconnu par M. Maret atteint d'hydrophobie. La jeune fille fut envoyée à l'Institut Pasteur.

M. le commissaire a ordonné aussi d'abattre tous les chats des environs.

— *Les voyageurs sans billets.* — Sur la réquisition de M. le chef de gare de Roncq, M. Pélissier, commissaire de police, a dressé procès verbal à deux jeunes ouvriers, Jules Dechryvère et Henri Gisquières, qui avaient voyagé en chemin de fer sans billet.

— *A propos du carrousel attelé.* — Nous avons annoncé dans notre précédent numéro, qu'à l'occasion du 14 juillet, la jeunesse de cette localité organise un grand carrousel attelé ; ce n'est pas 150 mais bien 500 francs de prix qui seront distribués.

Halluin. — *La question de la Musique municipale.* — Nous entendons conserver, dans cette question, qui semble passionner la population d'Halluin, la plus stricte impartialité : nous n'avons pas à prendre parti dans le différend, nous l'avons déclaré déjà. Il nous faut donc publier tous les documents se référant à cette affaire, de quelque côté qu'ils viennent. C'est pour cette raison que nous reproduisons aujourd'hui la circulaire suivante qui, au dire de l'*Avenir*, aurait été distribuée à Halluin :

« Un peu de lumière sur la dernière réunion du Conseil municipal. Dans cette séance assez mouvementée, paraît-il, la société de musique a été fort malmenée par le premier magistrat de la cité...

» D'après les dires de M. le Maire « l'état de choses actuel ne peut plus être toléré ! Les musiciens refusent de se rendre aux répétitions, ils n'obéissent plus aux convocations de l'État-Major, un esprit d'insubordination anime les musiciens, la société de musique est en révolte ouverte contre l'autorité. De plus une petite commission a été créée au mépris du règlement ! » Voilà, M. le Maire, de bien graves accusations... Nous protestons énergiquement contre cette façon de dénaturer les choses.

« Il y a six mois déjà que la musique ne fait plus de répétitions. Avant de prendre une détermination aussi grave que celle qui a été prise, le plus simple bon sens n'exigeait-il pas, que préalablement on fît une enquête afin de voir s'il n'y avait pas moyen de remédier au mal qui assurément n'était pas incurable. La cause du mal n'est pas très bien difficile à trouver, car elle réside au sein même de la commission spéciale de la musique : il y a là quelques membres qui sont la cause réelle de tout le mal...

» Peut-être M. le Maire ne l'ignorait-il pas, seulement comme il y avait depuis quelque temps une nouvelle combinaison à l'état de projet, on a sans doute voulu tromper l'opinion en essayant d'obscurcir les choses les plus claires, puis, brusquement, on a pris la grave détermination dont tout le monde parle à Halluin.

» On a commencé par mettre à la réforme le vénéré chef de la musique malgré ses 37 ans de bons services et cela au grand regret de la population et des musiciens.

» Au sujet de l'insubordination dont on nous accuse nous dirons ceci : La musique n'ayant pas été convoquée par l'autorité supérieure n'a pas eu l'occasion de manquer de respect et n'a pas non plus fait preuve d'indiscipline.

» M. le maire aurait-il donc oublié, qu'il y a quelques mois à peine, avant la démission de la petite commission, il adressait les plus grands éloges aux musiciens, au sujet du maintien et de la bonne marche de la société. Il ajoutait même qu'il ne pouvait compter sur le concours de l'administration. « Les bons sentiments ont vite fait place à d'autres que nous ne voulons pas qualifier, nous laissons cela aux sons de chacun... Avant de parler de la petite commission, il importe que le *public sache qu'il y avait à la tête de la musique municipale* d'Halluin deux commissions. La grande commission nommée par l'autorité supérieure comprenant un président, un vice-président, un capitaine-major, un lieutenant, un secrétaire et un trésorier.

» La petite commission était composée de membres exécutants nommés au scrutin par leurs camarades : cette commission remplissait toutes les charges sans en avoir les honneurs, aucun de ses membres n'était grade ; elle n'avait qu'un rôle simplement délibératif, les délibérations pouvaient même être annulées par la grande commission qui s'était réservé le pouvoir exécutif.

» La petite commission crut devoir donner sa démission en novembre 1896 pour des raisons que nous ferons peut-être connaître. Monsieur le Maire s'aperçoit seulement maintenant de l'existence de cette petite commission, n'est-ce pas pour le moins un peu singulier ?

» La petite commission, qui ne comprenait, elle, que des musiciens, voulait que les choses concernant la musique fussent traitées au grand jour, en pleine lumière, par conséquent, elle n'avait accepté son mandat qu'autant qu'elle aurait en l'autorisation d'acheter les choses nécessaires au bon fonctionnement de la société. Il était tout naturel qu'elle demandât le jour où elle a vu qu'il ne lui était pas possible de s'acquitter de son mandat.

» Dans le livre de délibérations, il avait été convenu entre les deux commissions de laisser en marge une colonne réservée aux observations.

» Dans cette colonne la grande commission avait toute facilité pour approuver ou désapprouver les délibérations de la petite commission.

» Or, la grande commission a mis son veto sur toutes ces délibérations sans inscrire la moindre observation ; il est facile de voir en parcourant le compte-rendu des diverses réunions que la petite commission n'a certes pas failli à son devoir.

Et quoi qu'en dise M. le Maire elle ne pouvait passer inaperçu. C'est grâce à elle que l'esprit d'union et de camaraderie régnait parmi les musiciens, on en a eu une preuve de cette bonne entente le lendemain même de la Sainte-Cécile. En effet ce jour là sur les soixante-quinze membres, soixante-et-un étaient présents, depuis plus de quinze ans ce nombre n'avait pas été atteint. Les musiciens avaient confiance dans leurs camarades de la petite commission ; ils savaient que les intérêts de la société étaient confiés à des hommes dévoués et loyaux.

» Voilà la vérité toute simple. Il ne faut donc pas qualifier d'insubordination ni de révolte une façon d'agir qui peut ne pas vous convenir, à vous Monsieur le Maire, ni à quelques membres à l'esprit étroit et autoritaire de la grande commission.

» Il se trouve même à Halluin des hommes libres qui apprécient les choses d'une manière plus équitable.

» *Le groupe des protestataires* ».

— *Le drame de la rue de la Montagne.* — Le malheureux Antoine Tartière, que les gendarmes d'Halluin ont conduit à Lille mercredi matin, a avoué, avant son départ, que c'était bien lui qui avait passé la corde au cou de sa femme ; mais que c'était en plaisantant qu'il avait fait cela, que sa femme n'était nullement endormie, et que c'est en plaisantant qu'elle avait elle-même serré le nœud, — mais très fort puisque la corde — une grosse ficelle d'emballage, n'a guère — de traces.

Il entre à ce sujet dans des détails les uns intimes et que nous ne pouvons reproduire ici.

Il a toujours été la bête noire de son mari, il est homme de peine et, en fabrique, il avait saisi l'occasion de s'en servir, le bout qu'il avait passé au cou de sa femme, il l'avait tiré à la — de son pantalon qu'il avait déposé à la tête du lit.

Il avait suivi sa femme, quand celle-ci s'est réfugiée, mais son beau-père l'avait empêché de rentrer.

Revenu chez lui il l'entendait pleurer dans ses bras, et sans avoir réfléchi à ce qu'en serait devenus tous les deux, il partit en courant avec l'intention de ne plus revenir.

Tout cela est bien vraisemblablement confirmé par la femme ; il y avait dans son attitude et dans son ensemble à celle qu'on lui avait présentée comme étant le dessous de l'étranger, le patoisant, n'ayant pas la tête du lit, mais sur une chaise, au milieu de la chambre ; elle maintient cependant qu'elle était parfaitement endormie.

Tartière était détenu à Frémicourt quand il s'est marié en 1893, une nuit, en pour-suivant un fraudeur, il est tombé dans la Lys, cet accident aurait été la cause première de la fonte de toute de peau qui le fait tenir à l'écart par tout le monde, même par sa femme.

Celui-ci, étant pas satisfaite à Frémicourt, on était revenu à Halluin.

On avait conseillé à Tartière d'aller passer quelque temps au pays natal (le Puy-de-Dôme), ajoutant que cela aurait pu avoir une influence salutaire pour sa santé. Il suivit cet avis, fit un assez long séjour et ne revint qu'au mois d'avril dernier sans avoir obtenu aucune amélioration.

LES RAYONS X ET LA DOUANE

Nous avons signalé dernièrement la nouvelle application des rayons X ; elle consiste à découvrir immédiatement, au moyen d'un appareil spécial que nous avons décrit sommairement, les objets renfermés dans les caisses, les malles et les sacs. Nous avons ajouté que M. Pallain, le directeur général des douanes, avait immédiatement songé à utiliser cette nouvelle découverte pour l'examen des colis en douane. Des expériences préliminaires faites à l'administration des douanes avaient donné des résultats satisfaisants, mais M. Pallain voulait expérimenter l'appareil en grand, et il s'est rendu samedi dans ce but à la gare Saint-Lazare à Paris.

Comme dans les bureaux du ministère des finances, l'appareil a révélé le contenu des colis, mais la longueur de temps exigée par l'inspection des grosses malles, pour lesquelles il serait nécessaire d'organiser une installation spéciale, est telle qu'il faut, en moyenne, dix employés pour inspecter cent gros colis en dix minutes, alors qu'actuellement cinq suffisent pour l'ouverture et la visite d'une même quantité.

De plus les rayons X ne permettent pas de déterminer la nature et la couleur des tissus. Or, ces tissus étant tarifiés à des prix différents, suivant qu'ils sont de soie, de laine, de lin ou de chanvre, l'ouverture des caisses n'en reste pas moins nécessaire pour cette constatation ainsi que pour le pesage des différentes étoffes contenues dans une même caisse. De même, l'appareil permet bien de reconnaître quelles sont les espèces de bijoux contenus dans les caisses, mais tous les métaux révélant sur l'écran une même couleur, on ne peut savoir de quel métal ils sont composés : or, argent, cuivre, nickel, double ou plaqué, ce qu'il est indispensable au douanier de connaître pour l'application des droits de douane, qui varient précisement suivant la matière dont est composé l'objet.

En résumé, l'application des rayons X à la douane ne peut encore remplacer complètement l'ouverture des caisses, mais elle sera d'une utilité incontestable pour découvrir les objets renfermés dans les colis postaux, qu'on se déclare pas souvent, par suite de la tolérance de la douane, et on ne pourra plus y introduire des cigares, des dentelles et autres articles sans déclaration préalable. Les fraudeurs y regarderont à deux fois quand ils sauront que la douane dispose, pour ces colis, généralement de faible dimension, d'un moyen pratique et sûr de reconnaître leur contenu.

LILLE

La « Vraie France ». — M. Henri Morel, directeur de la *Vraie France*, dont nous avons annoncé la disparition, vient de recevoir le télégramme suivant du cardinal Rampolla :

« Henri Morel, directeur de la *Vraie France*,
Lille (France).

» Sa Sainteté envoie avec affection toute paternelle la bénédiction apostolique implorée dans un sentiment de piété filiale au directeur et aux rédacteurs du journal catholique de Lille la *Vraie France*. » Cardinal RAMPOLLA. »

Mariage. — Mercredi a eu lieu, à l'église Saint-Martin d'Esquermes, le mariage de M. le docteur Leduc, de Tourcoing, avec Mlle Gosselet, fille de l'éminent doyen de la Faculté des sciences de l'État.

Parmi la nombreuse assistance, on remarquait la plupart des professeurs de la Faculté de l'État.

Un ouvrier tué par la chute d'une poutre. — Mardi, dans l'après-midi, M. Charles Florimond, âgé de 26 ans, demeurant à Linselles, qui travaillait comme monteur à la distillerie en construction Lesaffre et Bondnelle, à Marquette, a été tué raide par la chute d'une poutre mal assujettie qui lui a écrasé la tête.

Bourse linière de Lille du 30 juin. — Lins de Russie. — Le chiffre d'affaires, quoique n'étant pas important, a été un peu plus élevé que celui de la semaine dernière ; ce sont les lins rouis sur terre qui ont donné lieu à la presque totalité des transactions.

Étoupes de peignage. — Peu d'affaires; prix discutés.

Fils. — Affaires toujours calmes et prix sans variation.

Fils de jute. — Petit courant d'affaires à prix maintenus.

Toiles. — Calmes; prix sans changement.

Marché au blé de Lille du 30 juin 1897. — (Cours commercial). — On demande 18 francs les 80 kilos pour les blés.

En boulangerie, les farines sont offertes de 30 fr. 50 à 31 francs.

La meunerie n'achète guère de blés, trouvant la vente très difficile en boulangerie.

Train de plaisir pour Dunkerque. — La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour le dimanche 4 juillet un train de plaisir pour Dunkerque, en 2e et 3e classe, avec aller et retour dans la même journée, au départ des gares ci-après :

Aller. — Départ de Tourcoing, 6 h. 38 matin ; Roubaix, 6 h. 46 ; Croix-Wasquehal, 6 h. 51 ; Lille, 7 h. 15 ; La Madeleine, 7 h. 25 ; Saint-André, 7 h. 29 ; Pérenchies, 7 h. 37 ; Armentières, 7 h. 47 ; Bailleul, 8 h. 01 ; Hazebrouck, 8 h. 20 ; arrivée à Dunkerque, 9 h. 15.

Retour. — Départ de Dunkerque, 10 h. 50 soir ; arrivée à Hazebrouck, 11 h. 34 ; Bailleul, 11 h. 53 ; Armentières, minuit 09 ; Pérenchies, minuit 20 ; Saint-André, minuit 29 ; La Madeleine, minuit 33 ; Lille, minuit 44 ; Croix-Wasquehal, 1 h. 06 matin ; Roubaix, 1 h. 11 ; Tourcoing, 1 h. 17.

Le prix des places en 2e classe, aller et retour compris) :

Au départ de Tourcoing : 6 fr. 25 3e classe, 4 fr. 40; Roubaix, Croix-Wasquehal 1 fr. 6, 0 et 4 fr. ; La Madeleine, 5 95 et 3 90 ; St-André, 5 80 et 3 85 ; Pérenchies, 5 65 et 3 70 ; Armentières, 5 35 et 3 50 ; Bailleul, 5 fr. et 3 25 ; Hazebrouck, 4 30 et 2 80.

Billets de famille. — Indépendamment des billets individuels, il est délivré des billets de famille comportant sur les prix des réductions suivantes : 5 0/0 pour une famille de 2 personnes ; 10 0/0 pour 3 personnes ; 15 0/0 pour 4 personnes ; 20 0/0 pour 5 personnes ; 25 0/0 au-delà de 5 personnes.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le nouveau pont du chemin de fer sur la route de Leers

Roubaix, 30 juin 1897.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Y a-t-il à Roubaix, en fait de voirie et d'alignements, des règles ou des droits pour les particuliers, et sont-ils différents pour les Compagnies, si puissantes soient-elles ? Y a-t-il deux poids et deux mesures ? Si un particulier, sous prétexte d'architecture ou même de pittoresque, veut faire à sa construction quelque saillie ou lucarne, pour un balcon, une window, une tourelle, voit la direction des travaux municipaux, ses règlements en mains, vient lui enjoindre de reculer sa façade et de rester strictement dans l'alignement.

Par contre, si nous parcourons la route de Leers, nous voyons la Compagnie du Nord empiéter sur une rue du territoire de Roubaix de deux mètres de chaque côté pour bâtir les cuves d'un pont qui n'aura que huit mètres d'ouverture sur une rue de douze mètres, de telle sorte que d'un côté la terrasse des voitures est supprimée et que de l'autre les piétons du trottoir viendront se casser le nez sur une muraille barrant les deux mètres de ce trottoir.

A quels particuliers permettrait-on de tels empiètements sur la voie publique et la Municipalité n'a-t-elle pas le droit et le devoir de faire rentrer les constructions dans l'alignement de la rue de 12 mètres ?

C'est ce que nous aimerions à savoir.

Recevez, Monsieur, etc. X.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mercredi 30 juin.* — Gaston Lahousse, route de Leers, maison Tribout, 7. — Angèle Degandt, rue de Condé, cour Degandt, 5. — Charles Monnier, rue Lacroix, 30. — Marguerite Vervaecke, rue Pierre Valentine Duprat, rue de Tourcoing, 38. — Albert Casterman, boulevard Montesquieu, 47. — Marie Dubos, rue de la Conférence, cour Beboscre, 3. — Henri Coudez, quai de Roubaix, 18. — Aveline Goudfroy, rue Bernard, 17. — Théophile Delaby, rue de Condé, cour Hilbert, 13. — Achille Soetens, rue Fourcroy, 15. — Albert Vandebeuque, rue Newcomen, 39.

Mariage. — Leopold Decrae, 28 ans, journalier, rue de Beaumont, chez Jonville et Irma Lucq, 19 ans, cuisinière, Roubaix.

Décès. — Sansom, pensionnée sans voc., impasse Barbe d'Or, 28. — Edouard Nuytten, 3 mois, rue des Ogiers, cour Dhalluin, 14. — Sidonie Demeyer, 83 ans, rue du Nouveau Monde, fort Masure, 38. — Leys et Leys, jumelles, présentées sans vie, rue Daens, cour Tiberghien, 2. — Florine Willem, 66 ans, rue Sébastopol, cour Cliquet, 2. — Stephane Devadder, 1 jour, rue Bayard, 5. — Joséphine Duflot, 71 ans, rue de la Chaussée, 7. — Gisèle Debons, 3 mois, Hôtel-Dieu. — Adolphine Deray, 15 ans, au Pont-Morel.

LINSELLES-LANNOY. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Marie Boone, rue de Lannoy. — Marie Loyart, rue de la Mairie.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Pierre Desvenain, rue Nationale. — Gustave Debon, rue du Tilleul. — Lucien Rendel, rue de la Blanche-Porte. — Olga Coupez, rue de Mouvaux. — *Déclarations de décès.* — Gustave Vandewaele, 7 mois, rue de Bourgogne. — Jeanne Amelinck, 2 mois, rue de l'Esquerre.

MOUVAUX. — *Déclarations de naissances du 30 juin.* — Albert Suiman, rue Gambetta. — Desmet, rue Jean-Bart. — Jeanne Willemaert, La Placette. — *Mariage.* — Jules Verbrugge, 24 ans, employé de commerce, et Marie Vandome, 24 ans, sans profession. — *Déclaration de décès.* — Jules Nattel, 11 mois, La Placette.

HALLUIN. — *Déclaration de naissance du 30 juin.* — Néant. — *Déclaration de décès.* — Irma Decoeq, 3 mois, rue Basse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUFOSSEZ-AGACHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Georges-Philippe DUFOSSEZ, décédé à Roubaix, le 29 juin 1897, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 1er juillet, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Georges, 46.

Les amis et connaissances de la famille DELECOEUILLERIE-WILLEM, qui, *par oubli, n'auraient* pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Florine WILLEM, décédée à Roubaix, le 29 juin 1897, dans sa 67e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 juillet, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, cour Cliquet, 2.

Les amis et connaissances de la famille TILGE-DUFLOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Joséphine DUFLOT, veuve de Monsieur André TILGE, décédée à Roubaix, le 29 juin 1897, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Église, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 2 juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le jeudi 1er juillet, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Chaussée, 7.

Paroissiens : GALERIES LILLOISES.
41046—42343

ON EXÉCUTE à façon, *vite et bon marché, fac-similés de thèses ou plans. Plusieurs couleurs.* P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille.** 21139—43336

CYCLISTES !

Vous aurez beau étudier les catalogues ou visiter les magasins de toutes les marques de cycles du monde ! rien ne vaut GLADIATOR. Il vous faut monter la bicyclette française qui ne craint pas d'aller affronter la lutte avec les constructions étrangères, la bicyclette GLADIATOR qui triomphe partout parce qu'elle est la meilleure. Passez chez M. DUPIRE, à Roubaix, agent autorisé de GLADIATOR pour la région et vous serez convaincus de la supériorité des bicyclettes GLADIATOR. 43426

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 30 juin.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — UN VOL DE COUPONS A ROUBAIX. — Il y a quelques jours, Victorine Pilaert, 34 ans, couturière, à Roubaix, entrait avec deux autres femmes, Flore Glorieux, 50 ans, et Marguerite Farvaque, 40 ans, ménagère, chez Mme Dajaquier, marchande rue des Longues-Haies, 280, pour y examiner des chemises qu'elle voulait, disait-elle, acheter.

Pendant que la marchande était occupée avec Victorine Pilaert, les deux autres femmes prenaient des coupons d'étoffes et d'écossais, qu'elles dissimulaient de suite sous leurs tabliers.

Heureusement, leur manège fut découvert.

Elles sont condamnées, pour vol et complicité, Flore Glorieux à 2 mois de prison, Marguerite Farvaque à 3 mois, et Victorine Pilaert à 1 mois.

AFFAIRES DIVERSES. — Florentin Dhilly, 10 ans, rue Batelle, 49, à Houplines, fraude, remis à ses parents, 500 fr. d'amende. — Léonard Lefèvre, 15 ans, bacteur à Tourcoing, 681, fraude à Neuville-en-Ferrain, remis à ses parents, 500 fr. d'amende, le père est déclaré civilement responsable. — Achille Dewaele, 26 ans, fraude à Wattrelos, le 17 avril, 2 mois et 500 fr. — Louis Cornille, 14 ans 1/2, apprêteur, à Wattrelos, hameau du Crétinier, et Raymond Delcroix, 15 ans, garçon boucher à Wattrelos, hameau des Ballons, fraude à Wattrelos, le 12 juin, remis à leurs parents, et solidairement entre eux 500 fr. d'amende.

Marie Meyer, outrages aux agents et ivresse, à Roubaix, 3 jours et 5 francs. — Louis Piquet, vagabondage, 4 mois. — Frédéric Kresser, mendicité, rébellion, outrages et ivresse, 40 jours. — Auguste Rudiger, mendicité, vagabondage et infraction à un arrêté d'expulsion, 3 mois.

Désirée Cuvelier, 59 ans, demeurant à Roubaix, cour Sénépart, 1 mois pour outrage public à la pudeur ; cette affaire a failli avoir un dénouement tragique : M. Houeix, substitut, avait, à un moment, pris des réquisitions pour faux témoignage contre l'un des témoins à décharge cités par la prévenue. Tout s'est expliqué... sans gros éclat.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 30 juin 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — Trois maisons, sises à Roubaix, rue de Rome, numéros 32, 34 et 36, dont une à usage d'estaminet, sous l'enseigne « Estaminet du Moulleur, » et deux à usage de journaliers, et 245 mètres carrés environ de fond et de terrain, à vendre, sur surenchère du sixième, après licitation. Les maisons de journalier sont louées verbalement au prix de 25 fr. par mois, l'estaminet est au loyer annuel de 400 fr., soit 1.000 fr. avec l'estaminet St-Nicolas.

Mise à prix 12.895 fr., Me Desmazières est déclaré adjudicataire pour le prix principal de 12.900 fr.

NORD

La réforme des boissons. — Les syndicats des débitants de France se sont réunis en congrès, mardi matin, quai des Célestins, sous la présidence de M. Chavenard, délégué d'Auxerre.

Le congrès a discuté successivement le projet de réforme des boissons, les projets de monopole de l'alcool et de contrôle hygiénique.

Après une discussion à laquelle ont pris part les délégués des vingt-huit syndicats adhérents, et, parmi eux, MM. Gourtel, Claudius, Noury, Vincy, Marguery, Dufour, Jennet, Gérardin et Bocquin, le congrès s'est prononcé contre ces divers projets.

Aujourd'hui, le congrès continue ses travaux.

Le service militaire des deux frères. — De la *Libre Parole* :

« Nous avons entretenu hier à la Chambre, plusieurs députés, de la question du service des deux frères. MM. de Montfort et Le Hérissé, membres de la commission de l'armée, nous ont promis de demander mercredi à la commission de discuter d'urgence la proposition Montfort.

» D'un autre côté, j'après une conversation que nous avons eu également à ce sujet avec un des officiers de l'état-major du ministre de la guerre, nous croyons pouvoir dire que le général Billot ne s'opposera pas au vote de la proposition Montfort. »

Le départ de Gayant pour Dunkerque. — Le géant Gayant et sa famille ont été emballés et expédiés mardi pour Dunkerque.

On sait que les géants douaisiens vont assister à la fête donnée dimanche en leur honneur dans le grand port maritime du Nord.

Vingt-sept porteurs accompagneront l'intéressante famille.

Une horrible mégère à Anzin. — Le parquet de Valenciennes vient d'ordonner l'arrestation d'une femme, Marie Delbecq, pour mauvais traitements exercés sur les enfants de l'individu avec qui elle vit.

A la suite d'une discussion, celui-ci, nommé Thuillier, signifia à la jeune femme qu'elle devait changer de logement.

Furieuse de cette décision, la fille Delbecq s'empara d'un récipient contenant de l'eau bouillante et en jeta le contenu sur deux des enfants de Thuillier, François et Léon, âgés de 7 et 4 ans. Tous deux furent grièvement brûlés au ventre et à la poitrine.

Mis au courant de ce qui s'était passé, les voisins pénétrèrent dans la maison et voulurent lyncher la méchante femme. La police, survenue sur ces entrefaites, eut beaucoup de peine à la protéger.

L'enquête a établi que Marie Delbecq avait l'habitude d'exercer des violences sur les enfants de son ami ; le jeune Léon avait déjà été brûlé dans les mêmes conditions. M. le docteur Manouvriez, médecin légiste, qui les a visités, a relevé sur eux de nombreuses traces de coups et de brûlures.

Cette mégère a été écrouée au dépôt.

Nos représentants au Parlement. — Voici de quelle façon se sont répartis les votes des députés du Nord, à la séance de lundi, dans les scrutins :

1. — Sur la prise en considération de l'amendement de M. Ernest Roche à l'article 2 du projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Cet amendement est ainsi conçu :

« La Banque de France est tenue de prêter son crédit aux syndicats ouvriers, associations ou groupements corporatifs pour leur permettre d'entreprendre à leur compte les travaux de leur profession.

» Un groupe d'ouvriers pouvant justifier d'une commande de travail, obtenue soit par voie d'adjudication, soit à l'amiable, peut demander à la Banque les avances de fonds nécessaires à l'achat de la matière première indispensable à la confection des travaux entrepris.

» La Banque s'assure de la sincérité du contrat et de la solvabilité du client. Après quoi elle prend telle mesure qui lui convient pour garantir le remboursement de sa créance, sort sous forme de délégation ou d'hypothèque privilégiée sur la commande à exécuter.

» Pour obtenir le crédit ouvrier, il faut que le groupe qui en fait la demande soit composé uniquement de travailleurs français n'ayant encouru aucune condamnation infamante et résidant, pour moitié au moins, dans la localité.

» L'engagement devra mentionner que les ouvriers signataires de la demande de crédits exécuteront eux-mêmes le travail entrepris et qu'ils ne pourront s'adjoindre d'autres camarades qu'à titre d'associés, jamais de salariés.

» Il sera loisible à la Banque d'avancer directement les fonds ou de payer les matières premières sur factures.

» Le crédit ne pourra dépasser 50 0/0 du prix total de l'entreprise.

» L'escompte sera au même taux que celui consenti par la Banque pour les effets de commerce ».

Tous les députés du Nord ont voté *contre*, à l'exception de MM. Defontaine, Guesde, des Rotours, Sever qui ont voté *pour*, et de M. Lemire qui s'est *abstenu*.

La Chambre a rejeté par 352 voix contre 140.

« — Sur l'amendement de M. Dutreux à l'article 3 du même projet de loi.

Voici le texte de cet amendement :

« A partir du 1er janvier 1897 et jusques et y compris l'année 1920, la Banque versera à l'État, chaque année et par semestre, une redevance égale au produit du huitième du taux de l'escompte par le chiffre de la circulation productive, sans qu'elle puisse jamais être inférieure à 2 millions.

» Pour la fixation de cette redevance, la moyenne annuelle de la circulation productive sera calculée telle qu'elle est déterminée pour l'application de la loi du 13 juin 1878.

» Le premier paiement trimestriel sera exigible quinze jours après l'expiration du semestre dans lequel la loi a été promulguée. Les autres payements s'effectueront le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année, le dernier *devant avoir lieu le 15 janvier